

BUDGET PRIMITIF DU CCAS ET BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE 2019



NOTE DE PRÉSENTATION

Le budget primitif 2018 du C.C.A.S était composé comme suit :

- 637 258 € en section de fonctionnement,
- 58 507 € en section d'investissement.

Ce budget comprend 3 secteurs :

- le secteur « Administration générale » qui comprend principalement les différentes aides accordées aux plus démunis, les subventions aux associations et les dépenses d'ordre général, soit :

En fonctionnement : 65 668 €

En investissement : 2 000 €

- le secteur « Personnes âgées » avec les dépenses relatives au banquet, aux colis de fin d'année, à la Semaine Bleue, aux voyages et sorties proposés aux seniors, ainsi que des subventions aux associations soit :

En fonctionnement : 210 680 €

En investissement : 500 €

- le secteur « Résidence autonomie les Hortensias » : les dépenses sont essentiellement constituées de la redevance de transparence versée à SEMINOR (propriétaire du bâtiment), de charges de personnel et de dépenses relatives aux contrats d'entretien, d'assurances, de fluides et des travaux d'entretien soit :

En fonctionnement : 360 910 €

En investissement : 56 007 €

Les recettes sont principalement constituées des loyers réglés par les résidents et du forfait autonomie versé par le Département.

Au vu de ces éléments, les orientations suivantes ont conduit à l'élaboration du budget primitif 2019 :

1. Le budget du C.C.A.S

Les dépenses

Pour 2019, l'orientation retenue est un maintien du montant des dépenses au même niveau que celles du précédent budget, tout en assurant un haut niveau de qualité des services publics :

- Pour l'aide sociale, l'objectif est de maintenir les mêmes aides de manière à poursuivre le devoir de solidarité envers les habitants les plus en difficulté.
- Pour les seniors, les services et les différentes actions telles que les sorties, voyages et animations dont l'objectif est de rompre l'isolement, seront maintenus, sans augmentation des

dépenses. Le coût des voyages et sorties est fixé de manière à permettre un équilibre entre les recettes de la tarification et les dépenses.

Concernant les dépenses de personnel, 2 agents sont actuellement mis à disposition du C.C.A.S par la ville en contrepartie du versement d'une redevance.

Les recettes

La plupart des dépenses du C.C.A.S sont financées par la subvention municipale qui, du fait des contraintes qui pèsent sur le budget de la Ville, va rester identique.

Quelques actions du C.C.A.S sont financées par d'autres recettes en plus de la subvention municipale :

- pour le secteur « Administration générale », le C.C.A.S perçoit une participation du Département dans le cadre de la convention-référent R.S.A pour le suivi d'environ 80 bénéficiaires du R.S.A.

- pour le secteur « Personnes âgées », seules les activités relatives aux sorties et voyages, ainsi que l'activité « gymnastique douce » bénéficient de leurs propres recettes réglées par les seniors qui y participent. Toutes les autres manifestations sont proposées à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration a voté le budget principal du C.C.A.S arrêté aux sommes suivantes :

Secteurs d'Activités	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	72 178	72 178	7 130	7 130
Résidence « les Hortensias »	17 500	17 500	263 132	263 132
Personnes âgées	238 750	238 750	500	500
TOTAL	328 428	328 428	270 762	270 762

2. L'élaboration d'un budget annexe pour la résidence autonomie « Les Hortensias »

En application de la délibération n°2018-24 du 14 juin 2018 et conformément aux dispositions des articles R314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, l'instruction budgétaire et comptable M22 doit être appliquée à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux gérés par les C.C.A.S. Il convient donc de transposer le budget de la résidence « les Hortensias » dans un budget annexe, sous nomenclature M22 à compter du 1^{er} janvier 2019. Néanmoins, l'amortissement des subventions d'investissement reste effectué sous nomenclature M14 faute de compte correspondant en M22. D'où le maintien d'écritures d'ordre relatives au budget des Hortensias en M14.

Cette transformation permettra une parfaite lisibilité des dépenses et des recettes liées à la résidence autonomie.

Les dépenses

- L'équilibre financier de la résidence autonomie « Les Hortensias » doit être atteint tout en ayant pour objectif de proposer aux personnes âgées une offre de logement satisfaisante et d'éviter une sous-occupation.

En investissement :

Au cours de l'année 2018, la rénovation complète de 7 logements a été effectuée pour améliorer l'attractivité de la résidence. Pour l'année 2019, le programme de travaux sera poursuivi par la réhabilitation des couloirs et des escaliers. Des travaux de rafraîchissement sont également prévus pour le bureau de la gardienne et la salle commune. Des achats de mobiliers sont prévus pour la salle commune et la cuisine. L'acquisition d'un fauteuil roulant permettra de faciliter les déplacements des résidents au sein de l'établissement en cas de besoin.

En fonctionnement :

Le projet d'établissement de la résidence a été finalisé en fin d'année 2018. Il définit les objectifs de l'établissement et décline les actions à engager sous 5 ans. La mise en œuvre de ces actions pourra engendrer des dépenses ponctuelles supplémentaires.

Dans une perspective d'amélioration des prestations offertes aux résidents, le programme d'animation sera entièrement revu et enrichi. Des aménagements seront effectués dans la salle commune et de nouvelles interventions seront proposées par l'équipe d'animation en partenariat avec des intervenants extérieurs. Pour y parvenir, le temps de travail de l'animatrice de la résidence a été augmenté de 6h30 par semaine. Cette dépense est prise en charge par le forfait autonomie versé par le Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le 12 décembre 2016. L'objectif étant l'amélioration de l'offre de prestations et de la qualité de l'accueil.

Les recettes

En fonctionnement :

Comme évoqué, le Département verse au C.C.A.S un forfait autonomie en contrepartie de la mise en place d'actions de prévention de la perte d'autonomie au sein de la résidence. Le montant de cette recette était de 22 689 € en 2018. En 2019, cette recette est inscrite au budget annexe de la résidence autonomie.

Pour 2019, l'objectif demeure l'équilibre financier de l'établissement. En effet, le taux de vacance reste élevé dans la résidence. Dans ce cadre, le C.C.A.S étudie diverses possibilités pour réduire cette inoccupation.

Il est à noter qu'au stade du budget primitif, le budget de la résidence autonomie est équilibré sans subvention du C.C.A.S. En cas de besoin, une subvention du budget principal vers le budget annexe sera possible lors du vote du budget supplémentaire.

Enfin, la subvention de la commune au C.C.A.S est maintenue au même montant qu'en 2018.

Le Conseil d'Administration a voté le budget annexe de la résidence autonomie « les Hortensias » arrêté aux sommes suivantes :

Secteurs d'Activités	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Hortensias	304 521	304 521	55 521	55 521
TOTAL	304 521	304 521	55 521	55 521